



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Planète Enfants & Développement

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Planète Enfants & Développement
53 Boulevard de Charonne - 75011 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Planète Enfants & Développement

53 Boulevard de Charonne - 75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association Planète Enfants & Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Planète Enfants & Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B "Principes, règles et méthodes comptables" qui expose le changement de méthode comptable relatif à la mise en place du règlement ANC 2022-04 relatif à la présentation du nouvel état séparé des avantages et ressources en provenance de l'étranger, présenté au chapitre F.4 de l'annexe des comptes annuels.



En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, nous avons vérifié que les modalités, retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée au paragraphe G de l'annexe Compte de résultat par origine et par destination & compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, et sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration de l'état des avantages et ressources en provenance de l'étranger, mentionné dans la note F.4. de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2022-04 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juin 2024

KPMG SA

Yves Delmas

Associé

BILAN
PLANETE ENFANTS & DEVELOPPEMENT

Au 31/12/2023

Actif		Exercice 2023* (Euros)			Exercice 2022 (Euros)	
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 232	5 832	400	1 200
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	6 232	5 832	400	1 200
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. Industriels						
Autres immobilisations corporelles		10 031	8 988	1 043	1 874	
	Immobilisations grevées de droit					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	TOTAL	10 031	8 988	1 043	1 874	
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	6 173	56	6 117	5 149	
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL	6 173	56	6 117	5 149	
TOTAL I		22 436	14 876	7 559	8 223	
Actif circulant	Stock et encours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis			0	0
		Marchandises	2 088		2 088	789
		TOTAL	2 088		2 088	789
	Créances	Avances et acomptes versés sur commande	160		160	160
		Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	1 254 321	17 927	1 236 394	2 420 599
		TOTAL	1 254 481	17 927	1 236 554	2 420 759
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 764 422		1 764 422	1 729 423	
	Charges constatées d'avance	12 462		12 462	13 297	
TOTAL II		3 033 454	17 927	3 015 527	4 164 268	
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)		3 055 889	32 803	3 023 086	4 172 491	
Engagements donnés	Legs nets à réaliser					
	Acceptés par les organes statutairement compétents					
	Autorisés par l'organe de tutelle					

BILAN
PLANETE ENFANTS & DEVELOPPEMENT

Au 31/12/2023

Passif (avant répartition)		Exercice 2023* (Euros)	Exercice 2022 (Euros)
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		300 000	300 000
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)	
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		Apports	
		Legs et donations	
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation			
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	<i>Dont Réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Réserves		
	Autres		
Report à nouveau		160 802	-30 359
	<i>Dont Report à Nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Excédent ou Déficit de l'exercice		18 678	133 801
	<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales des activités sous gestion contrôlée</i>		
SITUATION NETTE		479 480	403 442
Autres fonds	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I		479 480	403 442
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		674 710	550 544
Provis	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS III		-	0
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	-	320	
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus (1)		
	55 837	34 909	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
	266 147	335 434	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	28 871	27 295	
	Instruments de trésorerie		
	1 518 042	2 820 547	
	Produits constatés d'avance		
TOTAL IV		1 868 896	3 218 505
ECART DE CONVERSION PASSIF V			
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)		3 023 086	4 172 491
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	-	534 526	
	Dettes sauf (1) à moins d'un an		
	1 868 896	2 683 979	
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	-	320	
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagem ents reçus			

PLANETE ENFANTS & DEVELOPPEMENT

Au 31/12/2023

Compte de résultat		Exercice 2023* (Euros)	Exercice 2022 (Euros)
Produits d'exploitation	Cotisations	57 380	57 030
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	7 391	7 497
	Ventes de prestations	1 050	2 835
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Subventions d'exploitation		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 804 461	2 109 480
	Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	398 272	373 026	
Mécénats	107 402	129 460	
Legs, donations et assurances-vie	-	53 156	
Contributions financières	739 906	746 522	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 200	6 200	
Utilisations des fonds dédiés	550 544	643 075	
Cotisations			
Autres produits	4 046	629	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 676 652	4 128 909
Charges d'exploitation	Marchandises	4 110	4 053
	Achats		
	Variation de stocks	-1 299	2 642
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 947 113	1 450 757
	Aides financières	754 541	693 058
	Impôts, taxes et versements assimilés	22 661	20 739
	Salaires et traitements	521 511	446 560
	Charges sociales	211 161	206 669
	Autres charges de personnel (1)	515 123	638 635
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 631	1 631
	Dotations aux provisions		
Subventions versées par l'association			
Report en fonds dédiés	674 710	550 544	
Autres charges	538	982	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 651 801	4 016 270
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	24 852	112 639
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 397	1 742
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change	6 433	32 591
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	12 830	34 333
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	19 004	13 170
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	19 004	13 170
	RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 6 174	21 163
	(1) Dont personnel de droit local	360 817	432 899

PLANETE ENFANTS & DEVELOPPEMENT

Au 31/12/2022

Compte de résultat (suite)		Exercice 2023 (Euros)	Exercice 2022 (Euros)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	-	0
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELS VI	-	0
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	0
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
	TOTAL DES PRODUITS (III+V)	4 689 483	4 163 242
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	4 670 804	4 029 441
	EXCEDENT OU DEFICIT	18 678	133 801
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales des activités sous gestion contrôlée</i>			
Produits	Bénévolat	14 811	44 565
	Prestations en nature	20 830	
	Dons en nature	1 530	15 766
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services	1 530	15 766
	Prestations en nature	20 830	
	Personnel bénévole	14 811	44 565



Association

Planète Enfants & Développement

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2023

A.	Missions et Moyens de l'association	3
B.	Principes, règles et méthodes comptables.....	3
C.	Faits marquants	3
D.	Informations relatives au Bilan	4
1	Bilan actif.....	4
1.1	Immobilisations corporelles – Mouvements principaux.....	4
1.2	Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation	4
1.3	Créances.....	4
1.4	Disponibilités.....	6
2	Bilan Passif.....	6
2.1	Fonds associatifs.....	6
2.2	Fonds dédiés	7
2.3	Dettes fournisseurs & comptes rattachés.....	8
2.4	Dettes fiscales et sociales.....	8
2.5	Autres dettes	8
E.	Informations relatives au compte de résultat.....	9
1	– Produits.....	9
2	– Charges.....	9
F.	Autres informations	10
1	- Effectif moyen (en équivalent temps plein).....	10
2	- Informations relatives à la rémunération des dirigeants	10
3	- Information sur les honoraires du commissaire aux comptes.....	10
4	- Etat des avantages et ressources en provenance de l'étranger	11
G.	Compte de résultat par origine et destination & compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	11
1	Définition des missions sociales.....	14
3	Règles d'affectation et de répartition des coûts et ressources	15
4	Contributions volontaires en nature.....	15
H.	Présentation du CER 2023.....	16
1	Ressources reportées liées à la générosité du public	18
2	Méthode d'affectation des ressources issues de la générosité du public.....	18
3	Contributions volontaires liées à la générosité du public	18

A. Missions et Moyens de l'association

Objet social et missions sociales :

L'association Planète Enfants & Développement a pour objet d'assurer la protection et d'œuvrer à l'épanouissement des enfants vulnérables en renforçant les capacités d'acteurs locaux (autorités, sociétés civiles, communautés et familles) et en dénonçant et luttant contre toute forme de discrimination et d'exploitation des enfants.

Moyens mis en œuvre :

L'association développe les moyens suivants pour réaliser son objet, notamment :

- développer directement ou en partenariat tout programme humanitaire, en France ou à l'étranger, pour la réalisation de son objet,
- ouvrir et gérer une ou plusieurs antennes, délégations, bureaux de représentation ou autre,
- mettre en place des actions de communication et de sensibilisation liées à l'objet de l'association et notamment administrer tout site internet,
- élaborer et publier tout document et notamment tout support de communication (lettre, ouvrage, etc.),
- organiser ou participer à des congrès, conférences, salons, forums, ou toute autre manifestation,
- élaborer des partenariats de toute nature avec tout organisme dont la collaboration pourrait lui être utile,
- offrir de manière permanente ou occasionnelle des produits à la vente ou des prestations de services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation,
- se constituer partie civile et ester auprès de tous tribunaux ou instances dans quelque pays que ce soit, après décision du conseil d'administration.

L'association dispose des ressources suivantes :

- des cotisations des membres, de leurs éventuels apports avec ou sans droit de reprise ;
- des subventions ou apports de l'Etat, des institutions européennes, des collectivités territoriales, et de leurs établissements publics ;
- des dons et legs ;
- des recettes provenant de biens vendus, ou de prestations fournies par l'Association ;

B. Principes, règles, et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'autorité des Normes Comptables a adopté le 30 Juin 2022 le règlement n°2022-04 qui intègre de nouvelles dispositions à la suite des obligations comptables mise en place par la loi n°2021-1109 du 24 Août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 01 Janvier 2023 et constituent un changement de méthode comptable.

C. Faits marquants

L'année 2023 s'est déroulé sans incident notable, avec la poursuite des projets en cours et l'élargissement d'un projet de protection de l'Enfance dans trois pays. L'inflation constatée en 2022 a générée une augmentation

des couts de ressources humaines au 1^{er} janvier 2023, mais cette charge a pu être absorbée par les projets en cours. Les activités de Développement de la Petite Enfance se poursuivent dans le cadre d'une deuxième phase de la « Convention Programme Petite Enfance » engagée avec l'AFD, intégrant le démarrage d'activités au Togo.

En 2023, PE&D intervient également en Inde, avec la fusion-absorption rétroactive au 1^{er} janvier 2023 de l'association « Calcutta de la rue à l'école » œuvrant pour l'accès à l'éducation et à la scolarisation des enfants les plus déshérités, notamment à Calcutta.

D. Informations relatives au Bilan

1 Bilan actif

1.1 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

En application du règlement n° 2004-06 du 23 novembre 2004 du CRC, l'analyse de la variation des immobilisations entre 2022 et 2023 ne montre aucun mouvement (en €) :

Compte	Libellé	Total au 31/12/22	Augmentation	Diminution	Total au 31/12/23
205000	Logiciels	6 232	-		6 232
218300	Matériel bureau informatique	4 675	-	-	4 675
218400	Mobilier	5 356	-	-	5 356
Total des immobilisations		16 263	-	-	16 263

1.2 Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

En application du règlement n° 2002-10 du CRC, les modes et durées d'amortissements sont les suivants :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Infrastructure-bâtiments	Linéaire	50 ans
Installations techniques, générales	Linéaire	2 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

La variation des amortissements entre 2022 et 2023 se détaille comme suit (en €) :

Compte	Libellé	Total au 31/12/22	Augmentation	Diminution	Total au 31/12/23
280500	Logiciels	5 032	800		5 832
281830	Matériel bureau informatique	2 801	831	-	3 632
Total des amortissements		7 833	1 631	-	9 464

1.3 Créances

Les autres créances, pour un montant brut de 1 254 321 €, se décomposent comme suit :

	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Subventions à recevoir		
Subventions à recevoir (publiques)	1 826 912	1 092 709
Contributions à recevoir (privées)	478 825	87 940
Débiteurs divers	138 989	73 672
Produits à recevoir		
Total Brut	2 444 726	1 254 321
Dépréciation de créances	- 24 127	- 17 927
Total Net	2 420 599	1 236 394

- Subventions & contributions à recevoir :

Conformément au règlement 2018-06 du 5 décembre 2018, les subventions & contributions à recevoir inscrites à l'actif sont constituées des financements obtenus pour le montant total des conventions, déduction faite des sommes encaissées. Leurs échéances et leurs destinations se présentent comme suit :

	Total	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et moins de 5 ans
Subventions à recevoir (publiques)	1092709	1092709	
Burkina Faso	42759	42759	
Cambodge	119463	119463	
Multi-pays	779248	779248	
Vietnam	151239	151239	
Contributions à recevoir (privées)	87940	87940	
Burkina Faso	23357	23357	
Cambodge	48189	48189	
Multi-pays	7155	7155	
Népal	9239	9239	
TOTAL	1180649	1180649	0

Débiteurs divers à moins d'1 an :

Le solde du compte débiteurs divers se détaille comme suit (en €) :

	31/12/2022	31/12/2023
Avances PED Burkina Faso	552	90
Personnel PED Burkina Faso		106
Avances partenaires Burkina Faso	1 969	-
Avances partenaires Vietnam	3 767	2 677
Avances partenaires Népal	44	28 351
Avances partenaires Cambodge	103 155	15 949
Avance personnel Terrain		
Organismes sociaux		-
Autres Crédeurs divers	24 578	20 827
Autres-TPV	2 295	3 089
Hello Asso	225	262
Paypal	234	59
Stripe		354
Facebook		45
Créances&avances Personnel siège	2 171	1 864
TOTAL	138 989	73 672

- Dépréciations créances

La créance vis-à-vis d'un ancien salarié est dépréciée à hauteur de 17 927 €.
Les créances sont dépréciées selon les règles en vigueur.

1.4 Disponibilités

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours mensuel inforeuro de décembre 2023 soit :

Burkina-Faso	1 € =	655,957 XOF
Cambodge	1 € =	4 516,5 KHR
Etats-Unis	1 € =	1,0985 USD
Népal	1 € =	146,567 NPR
Vietnam	1 € =	26 627,64 VND
Laos	1 € =	22 747,955 LAK

Après conversion aux taux mentionnés ci-dessus, les disponibilités nettes en banque et caisses s'élèvent à **1 764 422 € au 31/12/2023** contre **1 729 423 € au 31/12/2022**.

2 Bilan Passif

2.1 Fonds associatifs

Les fonds propres et les fonds associatifs au 31 décembre 2023 s'élèvent à **479 480 €** et sont constitués des éléments suivants :

Compte	Libellé	Comptes au 31/12/2022	Reprise	Affectation	Comptes au 31/12/2023
		-			-
102	Fonds associatif sans droit de reprise	300 000			300 000
102	Fonds propres complémentaires	-			-
106	Réserves				-
110	Report à nouveau créditeur			133801	133 801
110	Report à nouveau créditeur CRE	0		57360	57 360
119	Report à nouveau débiteur	- 30 359	-	-	- 30 359
120	Résultat de l'exercice 2022	133 801	-	-	-
120	Résultat de l'exercice 2023				18 678
Total		403 442	-	191 161	479 480

2.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés s'élèvent à **674 710 € au 31/12/2023** contre **550 544€ au 31/12/2022**, et se présentent de la façon suivante :

- Décomposition par pays

Pays	Fonds dédiés 31/12/2022	Fonds reçus en 2023	Charges sur projets	Fonds dédiés 31/12/2023
Burkina Faso	66 814	741 624	750 498	57 940
Cambodge	400 420	1 591 907	1 802 247	190 080
Multi-Pays	20 655	791 570	514 113	298 112
Laos	0	47 644	35 564	12 080
Népal	21 111	223 153	235 364	8 900
Vietnam	41 544	413 104	388 448	66 200
Inde	0	108 370	66 972	41 398
Total	550 544	3 943 852	3 819 686	674 710

- Produits constatés d'avance

Le solde du compte « produits constatés d'avance » d'un montant total de 1 518 042€ concerne les financements obtenus dont l'utilisation est reportée sur les exercices futurs et se détaille comme suit :

Origine	Total	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et moins de 5 ans
Contributions financières d'autres orga	1 177 103	1 177 103	
Burkina Faso	51 385	51 385	
Cambodge	287 355	287 355	
Multi-pays	667 545	667 545	
Népal	21 249	21 249	
Vietnam	149 569	149 569	
Subventions d'exploitation (publiques)	340 939	340 939	
Burkina Faso	79 622	79 622	
Cambodge	118 415	118 415	
Inde	20 700	20 700	
Laos	11 900	11 900	
Multi-pays	14 370	14 370	
Népal	28 200	28 200	
Vietnam	67 732	67 732	
TOTAL	1 518 042	1 518 042	0

2.3 Dettes fournisseurs & comptes rattachés

Le poste « Dettes fournisseurs & comptes rattachés » comprend les factures non parvenues ou non arrivées à échéance, liées à l'activité courante de l'association. Elles sont toutes à échéance de moins d'un an.

Le poste s'élève à **55 837 € au 31/12/2023** contre **34 909 € au 31/12/2022**.

2.4 Dettes fiscales et sociales

Le poste « Dettes fiscales et sociales » se décompose comme suit (en €):

Dettes fiscales et sociales	31/12/2022	31/12/2023
Personnel, charges à payer	14 571	43 117
Organismes sociaux	281 149	208 303
Provisions congés payés	34 994	11 165
Etats et autres collectivités publiques	39	-
Taxe sur les salaires	4 681	3 562
Formation continue	-	-
TOTAL	335 434	266 147

2.5 Autres dettes

Les autres dettes ont évolué comme suit (en €) :

Autres dettes	31/12/2022	31/12/2023
Partenaires	7 606	22 494
Créditeurs divers	19 689	6 376
TOTAL	27 295	28 871

E. Informations relatives au compte de résultat

1 – Produits

Les produits par financeur s'élevèrent à :

Financier	2022	%	2023	%
Union Européenne	789 118	19,1%	193 481	4,1%
Agence Française de Développement	748 681	18,1%	1 568 027	33,5%
Banque Mondiale	811 906	19,7%	1 174 730	25,1%
Coopération décentralisée	125 798	3,0%	178 182	3,8%
autres subventions publiques	135 133	3,3%	83 606	1,8%
Fondations et mécénat d'entreprise	304 701	7,4%	296 915	6,3%
Associations & autres fondations	639 259	15,5%	605 715	13,0%
participation des bénéficiaires	0	0,0%	0	0,0%
Legs et libéralités	53 156	1,3%	0	0,0%
donateurs privés	500 946	12,1%	557 124	11,9%
Divers	20 211	0,5%	18 870	0,4%
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	4 128 909		4 676 652	

Les produits continuent de progresser en 2023 (+13% par rapport à 2022), suivant les activités réalisées dans l'année (en particulier des constructions et l'accompagnement de crèches dans les villages au Cambodge) et le démarrage d'un programme multi-pays de prévention et protection contre l'exploitation des enfants.

2 – Charges

La répartition des charges 2023 par destination est la suivante (en €) :

	2022		2023	
	montant €	en % (hors ajustements et fonds dédiés)	montant €	en % (hors ajustements et fonds dédiés)
Burkina Faso	655 060	16%	668 432	14%
Cambodge	1 475 224	37%	1 647 968	35%
Inde	0	0%	64 307	1%
Népal	203 767	5%	220 011	5%
Vietnam	265 941	7%	347 137	7%
Laos	517	0,0%	28 925	0,6%
Togo	0	0%	16 040	0,3%
France	6 567	0,2%	9 924	0,2%
Coordination multi-pays fonds dédiés	369 709 550 544	9%	370 592 674 710	8%
Total Missions	3 527 329	87,5%	4 048 046	86,7%
Fonctionnement	177 972	4,4%	209 549	4,5%
Developpement	324 140	8,0%	413 209	8,8%
Total Siège	502 112	12,5%	622 758	13,3%
Ajustements	0		0	
TOTAL GENERAL	4 029 441		4 670 804	

L'année 2023 montre une augmentation de 16% des charges d'exploitation, avec +15 % pour les dépenses mission et +24% pour les dépenses de fonctionnement et de développement des ressources, liée a la reprise en 2023 de campagnes de recrutement de donateurs dans la rue.

Le niveau de fonds dédiés reflète un décalage dans la mise en œuvre de certaines activités des programmes démarrant en 2023. Il intègre également les dons collectés lors de la soirée de générosité pour des activités devant se dérouler début 2024.

F. Autres informations

1 - Effectif moyen (en équivalent temps plein)

salariés France		10,4
stagiaires France		0,3
Volontaires de la solidarité internationale et expatriés		6,3
Services civiques internationaux / stagiaires locaux		4,5
Salariés locaux		31,0
Total de l'effectif		52,5

2 - Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 206-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **58 858 €**.

3 - Information sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes annuels de l'exercice 2023 s'élève à 10 800 € TTC. En outre, les honoraires facturés pour les attestations sur projets s'élèvent à 19 995 € TTC.

4- Etat des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

Planète, Enfants et développement a reçu des avantages et ressources en provenance de l'étranger :

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Allemagne	692
Belgique	769
Cambodge	9083
Canada	240
Espagne	160
Genève	133861
Italie	260
Monaco	60120
Pays-Bas	120
Roumanie	150
Royaume-Uni	70
Suisse	64501
Tunisie	160
Vietnam	116212

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à la disposition du public au siège de l'association. Pour pouvoir en prendre connaissance, une demande écrite doit être adressée à l'attention de la directrice de l'association qui organisera les modalités de sa consultation.

G. Compte de résultat par origine et destination & compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

L'association fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Les règles d'élaboration du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et par destination (CROD) sont présentées ci-après.

Principes généraux d'établissement

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte emploi ressources (CER).

Le CROD - document mis en place par le NRC 2018-06 - recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'Institut et se présente en deux parties. La première partie présente l'intégralité des ressources et des charges de l'Institut et la seconde partie détermine l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public.

Le CROD :

Le CROD distingue trois catégories de ressources :

Les produits liés à la générosité du public, présentés conformément au NRC 2018-06.

Les dons et mécénats sont ceux des personnes privées physiques ou morales (excluant pour ces dernières, les organismes à but non lucratif).

Le mécénat est distingué en ce qu'il est basé sur une contractualisation avec le mécène.

Les produits non liés à la générosité du public sont de trois ordres :

Les contributions financières, il s'agit des fonds perçus de personnes morales à but non lucratif (associations, fondations et fonds de dotation), précédemment présentés en subventions

Les autres produits non liés à la générosité du public recouvrent les autres recettes d'exploitation qui n'appartiennent ni aux deux catégories précédentes ni aux subventions et autres concours publics (contrats industriels, recettes de plateformes, transferts de charges).

Les subventions et autres concours publics (tous concours apportés par des personnes morales de droit public).

Le CROD distinguent les types d'emplois suivants :

Les missions sociales relatives aux dépenses concourant directement aux activités de l'association, conformément à son objet social,

Les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public,

Les frais de recherche d'autres ressources

Les frais de fonctionnement.

Ces quatre lignes de dépenses sont déterminées à travers la tenue d'une comptabilité analytique.

L'affectation des charges de personnel a été établie par répartition des personnels, pour tout ou partie de leur temps de travail, aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE				
DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	57 380	57 380	57 030	57 030
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	398 272	398 272	373 025	373 025
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	53 156	53 156
- Mécénats	107 402	107 402	129 460	129 460
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	739 906		746 522	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	25 318		45 293	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES	2 804 461		2 109 480	
CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 200		6 200	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	550 544	101 472	643 075	70 891
TOTAL	4 689 483	664 526	4 163 242	683 562
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	9 924	9 924	6 572	6 572
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	2 603 325	258 183	2 276 995	268 351
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	754 541	126 298	693 058	107 751
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	158 865	11 974	150 159	16 065
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	252 944	19 065	173 340	18 545
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	214 865	115 502	177 142	95 729
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 631	123	1 631	175
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	674 710	123 458	550 544	101 472
TOTAL	4 670 805	664 526	4 029 441	614 659
EXCEDENT OU DEFICIT	18 678	0	133 801	68 903

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	14 811	14 811	44 565	44 565
Prestations en nature	20 830	20 830	15 766	15 766
Dons en nature	1 530	1 530	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	37 171	37 171	60 331	60 331
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	12 674	12 674	43 720	43 720
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	37 171	37 171	60 331	60 331

1 Définition des missions sociales

PE&D est une ONG de développement dont la mission consiste à concevoir et mettre en œuvre des projets qui permettent *d'améliorer les conditions de vie, de santé et d'éducation des enfants particulièrement défavorisés*, et de manière indissociable, de leurs mères et plus largement des communautés dont ils font partie.

PE&D se définit comme un opérateur direct de projets de développement. Ses actions prennent en compte les besoins et les aspirations des bénéficiaires, suscitent leur participation. PE&D veille à l'ajustement permanent des projets à la réalité du terrain.

La définition d'actions pérennes est une préoccupation présente dès la conception de projets à travers la recherche d'une approche pragmatique, d'une économie de moyens et le renforcement des capacités des bénéficiaires.

Les secteurs de la Santé, de l'Education et du Travail social, dits « prioritaires », constituent le cœur de métier de PE&D, pour lesquelles l'association détient une expertise propre et un savoir-faire. Sur les projets de développement intégré, lorsque les besoins nécessitent de mettre en œuvre des activités dans les secteurs de l'Eau, de l'Agriculture ou du Développement Economique, PE&D recherche et conclut des partenariats avec d'autres organisations.

Le développement étant le résultat combiné des efforts des communautés, des autorités locales, des ONG locales et des services publics, PE&D cherche à établir une véritable coordination entre tous les acteurs pour la mise en place des activités.

PE&D aide les ONG locales partenaires à se professionnaliser dans leur domaine de compétences et les soutient institutionnellement de manière à ce qu'ils poursuivent ensuite leurs activités de manière autonome, voire indépendante.

PE&D n'exclut pas d'intervenir pour une urgence qui surviendrait sur ses lieux d'implantation.

3 Règles d'affectation et de répartition des coûts et ressources

Dépenses de missions sociales :

- Les coûts des missions sociales réalisées en France en 2023 sont constituées pour l'essentiel des charges de personnel affectées aux activités de plaidoyer et d'éducation au développement.
- Les dépenses directes des missions sociales correspondent à l'ensemble des dépenses courantes réalisées sur le terrain ainsi que les coûts de personnel volontaire (VSI) et le personnel local.
- Les dépenses indirectes des missions sociales concernent les frais de personnel du siège : les chefs de secteur, les responsables du suivi financier des projets et la directrice générale. Le calcul du coût de ces derniers se fait sur la base du déclaratif du temps passé sur les missions.

Les dépenses de mission sont financées par les subventions dédiées à chaque projet et par les fonds issus de la générosité du public à hauteur de 394 k€.

Frais de recherche de fonds :

- Frais d'appel à la générosité du public :
 - Les rémunérations versées aux salariés en charge de développer la collecte et communiquer avec le public. Le coût des prestations engagées.
 - Les coûts de gestion et de suivi des collectes.
 - Les coûts de réalisation et d'envoi du bulletin trimestriel, calculés en fonction du nombre de pages du bulletin sur lesquels PE&D sollicite la générosité du public.
 - Les frais bancaires liés aux dons en ligne
- Frais de recherche d'autres ressources :
 - Coût des personnes chargées de la recherche de fonds.
 - Coûts des prestations engagées.

Frais de fonctionnement :

- Coût de la directrice (temps passé à l'administration et la gestion générale)
- Coût du personnel financier et administratif au siège non affecté sur les projets.
- Frais généraux du siège.

Le financement des coûts de fonctionnement et de recherche de fonds est assuré par les frais administratifs perçus sur les subventions, des subventions directement affectées, les recettes des événements et autres produits divers. Le solde est financé par le mécénat et les collectes auprès du public (cotisations, dons manuels et divers).

En 2023, les frais de fonctionnement et de collecte de fonds se sont élevés à 628 k€ et sont financés par les dons manuels et mécénat à hauteur de 147 k€.

Les charges liées aux missions sociales ont représenté 84,3% des dépenses (charges d'exploitation hors fonds dédiés), tandis que 10,3% des charges ont été constituées des frais de communication et de recherche de fonds, et 5,4% pour les autres frais de siège.

4 Contributions volontaires en nature

En 2023, 30 bénévoles ont participé à l'activité de l'association en consacrant 61 jours au support des activités du siège ou du terrain. Le bénévolat a été valorisé sur la base de la rémunération d'un personnel de catégorie équivalente, soit un total de 14 811 €.

H. Présentation du CER 2023

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	57 380	57 030
- Actions réalisées par l'organisme	9 924	6 572	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres			- Dons manuels	398 272	373 025
			- Legs, donations et assurances-vie	0	53 156
1.2 Réalisées à l'étranger			- Mécénats	107 402	129 460
- Actions réalisées par l'organisme	258 183	268 351			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	126 298	107 751	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	11 974	16 065			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	19 065	18 545			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	115 502	95 729			
TOTAL DES EMPLOIS	540 945	513 013	TOTAL DES RESSOURCES	563 054	612 671
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	123	175	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	123 458	101 472	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	101 472	70 891
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	68 903	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	664 526	683 562	TOTAL	664 526	683 562
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	166 292	97 390
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	68 903
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	166 292	166 292

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A		
MISSIONS SOCIALES			LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat	14 811	44 565
Réalisées à l'étranger	12 674	43 720	Prestations en nature	20 830	15 766
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA			Dons en nature	1 530	0
RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	24 497	16 611			
FONCTIONNEMENT					
TOTAL	37 171	60 331	TOTAL	37 171	60 331

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

			FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
			FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN	101472	70891
			DEBUT D'EXERCICE		
			(-) Utilisation	101472	70891
			(+) Report	123458	101472
			FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN	123458	101472
			FIN D'EXERCICE		

1 Ressources reportées liées à la générosité du public

Les ressources reportées liées à la générosité du public, ou « report », représentent la part des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction le cas échéant de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs. En 2023, elle reste au niveau de 166 292.

2 Méthode d'affectation des ressources issues de la générosité du public

Les ressources issues de la générosité du public sont affectées en fonction des campagnes de collecte. Les dons manuels dont la destination n'est pas précisée sont affectés aux missions sociales selon les besoins, avec une part affectée à la couverture des frais de fonctionnement du siège. Ceux-ci représentent 7% des dépenses en 2023, hors mécénat de compétences.

3 Contributions volontaires liées à la générosité du public

Les contributions volontaires en nature sont affectées en fonction de leurs destinations sur la base de la comptabilité analytique mise en œuvre.

Chaque bénévolat ou don en nature est affecté selon qu'il contribue à une mission sociale, à de la recherche de fonds au fonctionnement de l'association.